

Lundi 22 octobre, 17h00 à Claville

Deux mares communales réaménagées

La commune de Claville a souhaité réaménager deux mares communales, la mare du cœur de village et la Mare de Neuville, afin d'en faire des lieux conviviaux pour les habitants. Convié par la municipalité, Jean Louis Destans, Président du Département est allé se rendre compte du résultat sachant que le Département a accompagné financièrement ce projet.

Autour de ses mares, la municipalité a souhaité que soient réalisés un aménagement paysager des abords, un reprofilage des berges afin de sécuriser les lieux notamment en bord de voirie, et que l'on améliore l'étanchéité pour que les mares conservent leur rôle de réserve d'eau pour la lutte en cas d'incendie.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Eure, ainsi que le service Eau et Rivière de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement du Département sont intervenus pour conseiller la commune sur les aménagements envisagés et éliminer notamment les plantes invasives.

La maîtrise d'ouvrage a été assurée par la commune, qui a retenu l'entreprise Farieux de Burey pour réaliser les travaux. Ceux-ci se sont chiffrés à 42 210 €HT. La participation du Département, votée en octobre 2010, s'élève à 16 169 €

Revaloriser les mares

Le Conseil général de l'Eure est un acteur de l'aménagement durable du territoire, tant dans les études prospectives et les dynamiques territoriales impulsées (*charte de l'habitat durable, L'Eure dans le Grand Paris, etc...*) que dans ses interventions directes (*routes départementales, collèges, espaces naturels sensibles, ...*) et dans l'accompagnement financier de projets portés par les acteurs du territoire.

Aussi, c'est tout naturellement que le Département s'est associé à la démarche portée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Eure (CAUE 27), à savoir : tendre vers un aménagement intégré des mares et inciter à la prise en compte des différentes fonctions de la mare dans les projets d'aménagement et/ou d'entretien de ces espaces.

La mare peut jouer 3 rôles :

- Un rôle hydraulique, en constituant une réserve d'eau qui permet de participer de la lutte contre les ruissellements et les inondations ;
- Un rôle paysager et récréatif par la constitution d'un lieu de rencontre et d'identité pour nombre de communes euroises ;
- Un rôle écologique, car la mare est un milieu naturel particulier propice au développement d'une flore et d'une faune menacée (on peut citer ici les amphibiens pour lesquels le Département porte par ailleurs l'animation d'un réseau départemental de près de 300 bénévoles qui se mobilisent pour assurer la migration des espèces à la sortie de l'hiver).

Une charte des bonnes pratiques explicitant l'ensemble des ces points est en cours de finalisation et sera portée très prochainement à la connaissance des communes pour œuvrer ensemble à l'aménagement durable de l'Eure.